groupe de médications auxquelles je propose de donner le nom de *nosopoïétiques* (1) parce qu'elles se proposent pour but la création d'actes morbides artificiels afin d'agir sur les maladies pour en modifier ou en arrêter la marche.

§ 6. — Topiques hétérocriniques ou agissant sur les sécrétions.

Les effets produits par ces topiques peuvent se grouper autour des chefs suivants :

1° Stimulation de l'action glandulaire par une modification imprimée à la muqueuse sur laquelle s'ouvrent ses conduits excréteurs ; tels sont, par exemple, les sialagogues empruntés à la catégorie des condiments sapides ;

2° Remplacement d'une sécrétion qui fait défaut ou qui est insuffisante par un produit ayant quelque analogie avec cette sécrétion ; tels sont les topiques gras employés sous forme de cosmétique pour remplacer la sécrétion onctueuse des follicules sébacés ; la pepsine, la diastase, le suc pancréatique, l'extrait de fiel de bœuf, qui sont introduits dans les voies digestives pour en suppléer les sucs destinés à fluidifier les aliments ;

3° Enlèvement ou dissolution des produits de sécrétion accumulés sur les surfaces de rapport, cellules épidermiques ou épithéliales, tels sont les bains, les alcalins, etc.

§ 7. — Topiques détruisant les tissus ou anérésiques (2).

Ces topiques ont pour but de détruire ou de ralentir le développement des tissus normaux ou des tissus épigénétiques. On peut les diviser en deux catégories : 1° les médicaments *caustiques*, subdivisés eux-mêmes en caustiques par la chaleur et par l'électricité ; 2° les médicaments *épilateurs* qui ont pour effet de détruire les poils et d'amener une sorte d'atrophie ou de destruction de leur bulbe formateur, tels que les pâtes arsenicales, la chaux vive, le sulfhydrate de monosulfure de sodium, etc.

(1) De νοσος, maladie, ποιεῖν, créer. Voir plus loin le chapitre relatif aux CLASSIFICATIONS DES MÉDICAMENTS.

(2) De ἀναιρέω, détruire.

§ 8. — Topiques parasiticides.

Ils appartiennent à la catégorie de ces agents si nombreux qui, mis au contact des parasites végétaux ou animaux, ne leur permettent plus de vivre. Les parasites intestinaux qui habitent la partie inférieure du tube digestif, les épizoaires, les dermatophytes de toute sorte, sont tués par ces agents et avec eux disparaissent d'ordinaire les accidents locaux ou généraux qu'ils ont provoqués. Tantôt ce sont des corps invisquants (gélatine, glycérine, sucre), qui enveloppent les corps des parasites et empêchant leur respiration cutanée, la seule qu'ils possèdent, les tuent par asphyxie ; tantôt, ce sont des substances toxiques pour ces parasites comme pour l'organisme aux dépens duquel ils vivent, le mercure par exemple, et leur usage implique, par ce fait même, la nécessité de précautions ; tantôt enfin, comme certains amers (le quassia amara, le soufre nous en donnent des exemples), des substances inoffensives pour nous sont toxiques pour ces organismes inférieurs. Une dernière catégorie de ces topiques est celle des substances qui changent l'état chimique des surfaces sur lesquelles végètent des parasites et ne leur permettent plus de vivre. C'est ce que font les alcalins pour l'*oidium albicans* du muguet.

Ces groupes comprennent, je le crois du moins, tous les